

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 mai 2017 8 h 30

Séance tenue le mardi 9 mai 2017 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Catherine Clément-Talbot, M. Luc Ferrandez, M. Jean-Marc Gibeau, M. Normand Marinacci, M. Marvin Rotrand et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Avant de débuter les travaux, le président du conseil apporte les précisions suivantes quant aux règles en vigueur en lien avec cette assemblée extraordinaire du conseil municipal, à savoir que la *Loi sur les mesures d'urgence* prévoit, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, un délai maximal de convocation de 12 heures et que l'avis de convocation de la présente assemblée respecte les délais prévus par la loi. De plus, le président souligne que le même quorum s'applique pour une assemblée extraordinaire et, en ce qui a trait à la période de questions du public, contrairement aux assemblées extraordinaires prévues pour le budget, toutes les questions d'intérêt général peuvent être posées.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

(M. Aref Salem)

Question de À Objet

M. Michel Benoit M. Pierre Desrochers Faillite de BIXI – questionnement sur la gestion

et la supervision pendant les 500 jours où Mme Manon Barbe était responsable de BIXI / Rendre publics les frais associés à la distribution des

vélos en libre service.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 8 h 39.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Ohiat

Question de	<u>A</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Pouvoirs extraordinaires conférés à la Ville de Montréal en situation d'état d'urgence – Actions qui seront posées par la Ville avec ces nouveaux pouvoirs et estimation des implications financières pour mener à bien ces actions / Ressources mises en place pour permettre au personnel du 311 de répondre efficacement aux citoyens
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Communications en temps de crise – s'inspirer d'une pratique de la Ville de Gatineau qui consiste à rendre disponible une cartographie mise à jour quotidiennement / État de la situation en ce qui a trait au refoulement des égouts et influence des crues sur l'usine d'eau potable de Pierrefonds
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Mesures mises en place afin de coordonner la participation des citoyens bénévoles / Permettre à plus de citoyens qui le souhaitent d'offrir leur aide

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 8 h 56.

CM17 0511

Ougstion da

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 mai 2016, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.		
03.01		

CM17 0512

Renouveler la déclaration d'état d'urgence du 7 mai 2017

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de renouveler, sur autorisation du ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal plus spécifiquement pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et du village de Senneville pour une période de 5 jours en raison des crues printanières;
- 2- de désigner M. Bruno Lachance coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
 - requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI;
 - autoriser et faire toute dépense utile ainsi que conclure tout contrat qu'il juge nécessaire.

À 8 h 57, le leader de la majorité indique qu'à la demande du maire, M. Denis Coderre, il y aura tenue d'un comité plénier.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

que le conseil municipal se transforme en comité plénier pour l'étude de l'article 80.01 (30.01), pour une période de 30 minutes et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. Le coordonnateur de la sécurité civile, M. Bruno Lachance, disposera de 5 minutes pour sa présentation.

Le temps de parole sera divisé comme suit :

- 8 minutes pour les élus de la formation Équipe Coderre;
- 8 minutes pour les élus de l'opposition officielle;
- 9 minutes pour les autres élus.

À 8 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 9 h 04, M. Bissonnet déclare la séance ouverte en précisant de nouveau le temps de parole alloué aux membres du conseil. M. Bissonnet souhaite la bienvenue à M. Lachance et lui cède la parole.

À 9 h 05, M. Bruno Lachance débute sa présentation et les membres du conseil procèdent à leurs interventions.

À 9 h 36, M. Bissonnet indique que le comité plénier est levé et suspend la séance.

À 9 h 38, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, invite le président du comité plénier à faire rapport.

MAIRE

M. Bissonnet remercie M. Lachance et tous les participants. Il indique que les partis politiques ont disposé de 25 minutes ayant donné lieu à 9 interventions réparties comme suit :
 Équipe Coderre : 4 interventions; Projet Montréal : 3 interventions; Vrai Changement pour Montréal : 2 interventions
Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés avec discipline.
À 9 h 39, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.01).
Un débat s'engage
Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (30.01) et le déclare adopté à l'unanimité.
1173980001 80.01 (30.01)
À 10 h 08, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL GREFFIER DE LA VILLE
Toutes les résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.
Denis Coderre